



Édito

Chers adhérents, chers sympathisants,

Sébastien LECORNU, nommé, pour la seconde fois Premier ministre, reprend les rênes avec un dossier brûlant : la réduction du déficit et de la dette. Si les mesures d'assainissement budgétaires prévues par François Bayrou sont reconduites, elles impacteront fatalement et durablement les retraités. La stratégie exigera une clarté et une pédagogie exemplaire. Le défi est immense : rétablir les finances de l'État tout en assurant une réelle justice sociale impartiale pour tous

Trois quarts des Français préféreraient rester à leur domicile

Oui, les statistiques publiées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), rattachée au ministère de la Santé et des Solidarités, confirment cette tendance.

D'après le Baromètre d'opinion de la Drees de 2023, **trois quarts des Français préféreraient rester à leur domicile** plutôt que d'aller en établissement en cas de perte d'autonomie. Ce souhait est très largement partagé par toutes les générations.

Cette préférence pour le maintien à domicile repose sur l'attachement au cadre de vie, aux repères familiaux, et à la proximité des proches. Elle met en lumière les forts enjeux sociétaux et de politique publique autour du développement des services et des aides à domicile, ainsi que de l'adaptation des logements.

La « **Boîte à outils** » du Sénat sur la **Sécurité sociale** est un rapport d'évaluation et de contrôle (MECSS : Mission d'Évaluation et de Contrôle des lois de Financement de la Sécurité Sociale.), publié en septembre 2025, visant à présenter des pistes pour un retour à l'équilibre structurel de la Sécurité sociale.

Face à un déficit jugé non soutenable, le rapport propose plus d'une centaine de mesures chiffrées sans en préconiser ou en écarter aucune, regroupées selon trois leviers principaux :

- 1 Agir sur les dépenses (notamment en maîtrisant mieux les dépenses de l'Assurance Maladie, Branche Vieillesse et Dépendance).
- 2 Agir sur les recettes (par exemple en réexaminant les niches sociales ou en augmentant certains prélèvements).
- 3 Augmenter la quantité de travail (pour générer plus de recettes sociales).

Les sénatrices à l'origine du rapport s'accordent sur la nécessité d'adopter une trajectoire crédible de retour à l'équilibre d'ici 2029 ou au plus tard 2035 et de réaliser un nouveau transfert de dette à la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale).

Ce qui change en 2025

Depuis le 1^{er} septembre 2025, si vous êtes soumis à une imposition commune, le taux individualisé est appliqué automatiquement à chacun des conjoints du foyer fiscal. Ce taux individualisé permet ainsi à chaque membre du foyer de se voir appliquer un taux de prélèvement représentatif du niveau de ses revenus propres. Depuis le 1^{er} septembre 2025, cette réforme concerne les redevables suivants :

- Les nouveaux couples mariés ou pacsés : ils se voient désormais appliquer, par défaut, le taux de PAS individualisé,
- Les couples déjà mariés ou pacsés et soumis au taux foyer sont automatiquement basculés au taux individualisé, sauf option contraire de leur part durant la campagne déclarative.

Notez que ce changement ne modifie pas le montant global d'impôt dû par le couple, mais uniquement sa répartition entre les deux membres du foyer.

Le Pôle des retraités, regroupant six associations d'anciens de la Fonction Publique, des Officiers Mariniers, de la Gendarmerie, de la Police et des Sous-Officiers, représente des dizaines de milliers d'adhérents., s'adresse aux présidents de groupe de l'Assemblée nationale pour relayer l'exaspération de leurs dizaines de milliers d'adhérents.

Ils dénoncent les discours les présentant comme des "boomers" privilégiés, responsables de la dette, rappelant leur vie de travail soutenue et d'épargne.

Ils refusent catégoriquement d'être la variable d'ajustement d'une politique de rigueur, notamment par la remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions (distinct des frais professionnels) et l'instauration d'une « année blanche » gelant ces pensions.

Le Pôle rejette également le doublement des franchises médicales, la remise en cause de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, et exige l'annulation de l'éviction discriminatoire des retraités de la fonction publique du bénéfice des chèques vacances. Citoyens engagés socialement, ils demandent aux parlementaires une écoute attentive plutôt qu'une caricature générationnelle.

Communiqué de presse de la Confédération Française des retraités (CFR)

L'insupportable discrimination

Forte de plus d'un million d'adhérents, la Confédération Française des Retraités, devant les attaques, nombreuses, que subit notre corps social, a décidé de sensibiliser responsables politiques et médias à la situation réelle de ses mandants. Prenant le contrepied de ceux qui, volontairement ou non, sapent la cohésion sociale de notre pays, elle rappelle fermement que les retraités ne refusent en rien d'apporter leur contribution à l'effort national, pourvu que celui-ci soit équitablement réparti.

Les retraités occupent aujourd'hui une place importante dans notre société. L'aide qu'ils apportent à leurs proches, leur remarquable engagement bénévole pour les autres, leur comportement de citoyens actifs et responsables, leur apport à l'économie rendent incompréhensible l'ostracisme dont ils sont parfois l'objet, y compris de la part de responsables de premier plan. Aussi, en citoyens responsables, ils sauront apporter leur contribution au redressement du pays.

À ce titre, le principe d'une « année blanche », applicable à tous, peut être provisoirement admis, malgré certains effets pervers à maîtriser. Cette mesure doit être limitée dans le temps, pour ne pas aggraver encore l'érosion du « pouvoir d'achat » des pensions.

Quant à la suppression envisagée de l'abattement fiscal de 10%, qui n'a jamais été lié à de quelconques frais professionnels, elle ne saurait être acceptée car elle est profondément discriminatoire.

Au-delà, aligner le taux de CSG des retraités sur celui des actifs n'est pas non plus acceptable, car les dernières augmentations de cette CSG se sont faites sans être accompagnées des compensations dont ont pu bénéficier d'autres assujettis.

Ces éléments, non exhaustifs, montrent bien d'ailleurs que les retraités ont, notamment par leurs contributions, participé significativement au financement de la protection sociale.

Le défi que doit relever le pays est immense, y faire face exige la participation de toutes les composantes de la Nation.

Les travaux de la commission défense

Chers adhérents, la Commission Défense de l'ANR entend votre besoin de défendre votre pouvoir d'achat et souhaite une reconnaissance des retraités dans les instances décisionnelles les concernant. Pour décupler notre force, la Commission Défense demande à chaque groupe départemental de solliciter ses élus (locaux et parlementaires) afin de leur exposer les revendications de l'ANR. Pour faciliter ces RDV, un dossier comprenant des fiches techniques sur les sujets de la Motion 2025 de l'ANR est à la disposition des présidents de groupe.

Sachez que la Commission Défense de l'ANR demeure extrêmement vigilante quant à l'impact des mesures proposées sur les retraités dans le budget 2026.

Nos valeurs

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Ce flash, visible sur le site public, a pour but de promouvoir l'ANR en mettant en avant les actions de la Commission Défense, pour la contacter : comdefense.anr@ansiege.net